

MODALITES DE CALCUL DES POINTS

Pour obtenir le classement dans une catégorie donnée, il faut :

1. **valider impérativement** le prérequis ;

2. **valider impérativement** et sans possibilité de compensation les 25 points correspondant **aux 5 critères obligatoires non compensables (ONC)** : 95 ; 96 ; 97 ; 98 ; 99 ;

3. **atteindre un nombre de points minimum (addition des points obligatoires et à la carte)**, à raison de :

- 100% des points affectés aux critères obligatoires, avec une marge de 5%. Les points obligatoires perdus doivent être compensés par trois fois plus de points « à la carte » ;

NB : les points « à la carte » utilisés pour cette compensation ne sont pas ceux pris en compte pour la validation des points « à la carte » faisant l'objet des pourcentages ci-dessous :

- 5%, 10%, 20%, 30% et 40% des points affectés aux critères « à la carte » correspondant respectivement aux catégories 1*, 2*, 3*, 4* et 5* :

Points « à la carte » à respecter

1 étoile	2 étoiles	3 étoiles	4 étoiles	5 étoiles
5%	10%	20%	30%	40%

Un établissement qui ne valide pas le nombre de points correspondant aux critères obligatoires non compensables et/ou ne recueille pas le nombre suffisant de points obligatoires et de points « à la carte » ne peut obtenir le classement.

Le nombre total de points obligatoires et « à la carte » à atteindre peut varier selon les cas particuliers ainsi que certains critères (indication dans le descriptif du critère du présent guide ou dans la colonne « précisions » du tableau de classement).

De manière générale, sauf contre-indication dans la précision du référentiel ou dans le guide de contrôle, les critères se cumulent toujours entre eux.

Exemple : les critères 89 et 90 relatifs aux piscines se cumulent.